ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Depannage a domicile

Question écrite n° 15518

Texte de la question

M Eric Dolige attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur les importantes lacunes qui existent en matiere de reglementation des professions de depannage express. Il souligne en effet les abus qui peuvent etre pratiques a l'occasion d'un depannage express et dont les consommateurs sont les premieres victimes : absence de devis, absence d'entreprises agreees, etc. Il lui demande de bien vouloir l'informer des projets de legislation en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secteur du depannage et de la reparation a domicile connait trop d'abus dont sont victimes les consommateurs. Le Gouvernement a encourage les representants des professionnels et des consommateurs a elaborer, au sein des comites departementaux de la consommation, un code de bonne conduite. Ces negociations ont abouti dans certains departements a l'adoption d'accords contractuels. Les entreprises signataires s'engagent a fournir au client des informations detaillees prealablement a l'execution des travaux et a soumettre leurs litiges eventuels a une commission de conciliation composee de consommateurs et de professionnels. Parallelement a ces initiatives locales, le Gouvernement examine la possibilite de completer l'arrete no 85-26 A du 29 mars 1985 relatif a la publicite des prix de certains services, notamment en prevoyant l'affichage plus detaille des prix et l'obligation de fournir une information equivalente en tous lieux ou de semblables prestations sont offertes ou realisees, et en developpant la pratique du devis pour les travaux d'un montant eleve. En outre les professions generalement concernees par des reparations de ce type (plombiers, electriciens, serruriers) sont invitees a s'organiser pour mettre en place des moyens de depannage urgent qui fassent intervenir des professionnels serieux et diminuent ainsi les risques de deconvenue pour les consommateurs.

Données clés

Auteur : M. Dolig• •ric
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15518
Rubrique : Services
Ministère interrogé : consommation
Ministère attributaire : consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3114